

Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,

Le conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités s'est réuni le 29 janvier dernier. Lors de la rencontre les principaux sujets à l'ordre du jour étaient :

- La Tribune des retraités
- Les cotisations à l'AAR pour 2020
- Dossier de la non-indexation des rentes de retraite du RRPE de 2018 à 2023
- Le site Web de l'Alliance des associations de retraités
- L'observatoire de la retraite

Tribune des retraités :

La Tribune des retraités s'est réunie le 23 janvier dernier. Le rapport final du projet pilote de la Tribune des retraités a été déposé lors de la rencontre et la version électronique est arrivée la semaine suivante. Vous trouverez le rapport en pièce jointe à cet Info Alliance. Vous noterez qu'il ne s'agit pas d'un document « grand public », à titre d'exemple, ne pouvant être placé sur le site Web de votre organisme mais qui vous servira à préparer de l'information verbale et/ou écrite pour vos membres. Il en est de même des deux comptes rendus des rencontres de la Tribune des retraités qui ne vous avaient pas été expédiés à ce jour et que le SCT vient de terminer. Ce sont les comptes rendus des rencontres de la Tribune des 13 décembre 2018 et du 21 mars 2019 qui traitent de certaines demandes des associations de retraités déposées au SCT et de réponses du SCT aux associations de retraités. Ces documents font partie des pièces jointes à cet Info Alliance et les mêmes réserves que pour le rapport final s'appliquent.

Tel que je vous l'ai déjà mentionné, la Tribune des retraités est devenue permanente et se réunira à raison de deux ou trois fois par année. Dorénavant, le SCT ne produira plus de comptes rendus à la suite des rencontres. C'est donc l'Alliance des associations de retraités qui vous informera du contenu des rencontres par l'Info

Alliance. De plus, tel qu'il a été spécifié par le SCT, seules les associations qui siègent à la Tribune seront informées des travaux de celle-ci et l'Alliance se chargera d'informer ses associations membres du contenu des rencontres. En étant membre de l'Alliance, vous bénéficierez de l'ensemble de ces informations.

Lors de la rencontre du 23 janvier 2020, un résumé du rapport final produit par l'Association démocratique des retraités (ADR) a également été remis aux participants et la version complète a suivi la semaine suivante. Ces documents sont également joints à l'envoi.

En ce qui concerne l'indexation des années acquises du 1er juillet 1982 au 31 décembre 1999, la position actuelle du gouvernement est de ne pas donner suite à cette demande. En réponse à des questions des associations membres de la Tribune, monsieur Ferland du SCT a précisé qu'il ne pouvait se prononcer pour les gouvernements ultérieurs. Il y a eu par la suite un long échange des associations présentes avec le SCT sur l'indexation des rentes et la perte du pouvoir d'achat des retraités de l'État. Il est fortement souhaité par ces dernières qu'on en vienne à trouver des mesures pour diminuer l'impact de la désindexation des rentes sur la situation financière des retraités. De plus, une question a été posée au SCT : est-ce que le SCT peut servir d'intermédiaire afin que les associations de retraités, membres de la Tribune, puissent rencontrer le Ministre des Finances. Lors de la rencontre, il y a également eu un retour sur les demandes des cinq associations de retraités dont l'AAR fait partie, il a été mentionné que sous leur forme actuelle, elles sont trop coûteuses pour être acceptées mais que le dialogue demeure ouvert dans la mesure où les associations modifieraient leurs demandes initiales ou proposeraient de nouvelles demandes créatives.

À la demande des participants, le SCT est revenu sur le mandat de la Tribune des retraités. Monsieur Ferland a indiqué que le mandat de la Tribune se veut toujours un lieu d'échange et d'écoute, dynamique et convivial, tel que défini en 2017. Il insiste toutefois quant aux attentes du SCT à l'endroit des associations de la Tribune sur un climat de travail positif. Les associations de retraités font aussi part de leurs attentes qui sont de travailler sur des pistes de solution à la lutte contre la perte de du pouvoir d'achat et de faire de la Tribune un lieu de dialogue social.

Lors de la rencontre du 23 janvier 2020, le SCT a également présenté d'autres documents :

- **Évaluations actuarielles RREGOP et RRPE au 2017-12-31.** Ce document synthèse est joint à l'envoi et se veut une suite de tableaux et conclusions des

deux évaluations actuarielles. Les évaluations actuarielles complètes quant à elles sont disponibles sur le site Web de Retraite Québec. Ces documents peuvent être diffusés tels quels à vos membres.

- **Le Projet de loi no 38 (2019, chapitre 25) Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public.** Le projet de loi a été sanctionné le 14 novembre 2019. Ce projet de loi permettra de modifier par règlement cet aspect de la loi sur le RRPE soit : le retour au travail des retraités du RRPE. Le règlement élaboré par le SCT sera soumis au comité de retraite du RRPE en février 2020, le processus devrait se terminer en mars 2020 et vous en serez informé dès que possible par la suite. Le texte du projet de loi adopté est joint à l'envoi. Ce document peut être diffusé à vos membres.
- **Rapport annuel de gestion 2018 de Retraite Québec.** Ce document regroupe différentes informations et statistiques sur l'ensemble des régimes de retraites gérés par l'organisme.

Tel que mentionné précédemment, la Tribune des retraités avec le SCT est maintenant un projet permanent et se réunira à raison de deux ou trois fois par année. En 2020, la Tribune se réunira trois fois soit : le 23 janvier 2020, le 14 mai 2020 et le 15 octobre 2020.

Cotisation :

Plusieurs associations ont déjà fait parvenir leur cotisation pour l'année 2020. L'association vous en remercie car ce sont vos cotisations qui permettent à l'AAR de poursuivre sa mission et de vous représenter. Je vous rappelle que les règlements généraux de l'AAR prévoient que les cotisations doivent être payées avant le 1er mars 2020. La cotisation doit être expédiée au trésorier à l'adresse suivante :

Alliance des associations de retraités
À l'attention de : André Gagnon, trésorier
950, rang 5 ouest
Saint-Bruno-Lac-Saint-Jean
GOW 2L0

Dossier de la non-indexation des rentes de retraite du RRPE de 2018 à 2023 (Jacques Thibault)

Le 31 janvier dernier, les associations membres de l'Alliance InterOrg ont, de façon solidaire, décidé d'entreprendre des démarches juridiques dans le dossier de la non-indexation pour 6 ans des rentes de retraite du RRPE.

À cet égard, considérant que les sommes nécessaires à la préparation d'une demande de recours en action collective ont été garanties par les 9 organisations membres de l'Alliance InterOrg, un mandat officiel a été donné aux avocats du cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg afin qu'ils démarrent dans l'immédiat une action collective contre le Gouvernement du Québec.

Le site web de l'Alliance des associations de retraités :

Vous avez été quelques-uns à me rappeler les problèmes avec le site Web de l'AAR. Depuis plus d'une année, nous vous avons annoncé qu'il était en reconstruction. Nous nous excusons des problèmes que cela peut vous avoir occasionnés. Deux membres du conseil d'administration y travaillent et le nouveau site Web vous sera présenté lors de l'AGA de 2020 qui se tiendra le 27 mai prochain.

Observatoire de la retraite : (Claude Chamberland)

L'AREF, dont deux membres siègent au CA de l'AAR, est membre de l'Observatoire de la retraite et partage avec l'Alliance et ses associations membres les travaux qui s'y déroulent. La plupart des publications de l'OR sont publiques et peuvent être consultées sur le site : observatoireretraite.ca

Colloque tenu le 15 novembre 2019 sur La Retraite et le dialogue social

Voici un résumé de différentes activités de l'Observatoire de la Retraite provenant de courriels rédigés par François l'Italien de l'Observatoire de la retraite reçus à l'AREF par courriel :

Séminaire fermé sur le dialogue social et la retraite :

« En avant-midi, le séminaire d'échange fermé nous a permis d'étoffer la notion de dialogue social et de voir ses implications pour la retraite. Les discussions ont mis en

évidence l'absence d'instance qui, à l'échelle québécoise, pourrait émettre des avis en matière de politiques publiques sur la retraite. Une instance prenant la forme d'une sorte de "conseil des partenaires de la retraite", représentatif des parties prenantes sur cette question, pourrait jouer ce rôle. Il a été déterminé que :

- 1) l'équipe de l'Observatoire proposerait aux partenaires un plan d'action visant à approfondir cette option et élaborer des scénarios. Un plan d'action préliminaire sera présenté lors de la prochaine rencontre du Comité d'orientation de l'Observatoire, le 21 janvier prochain ;
- 2) l'Observatoire tiendrait, au cours de l'hiver prochain, un Atelier portant spécifiquement sur cette question, auquel tous les partenaires de l'OR seront conviés à participer pour s'approprier cet enjeu.

Je tiens à préciser ici qu'il s'agit d'une démarche exploratoire qui n'engage aucune proposition concrète à ce jour. Nous parlons d'un processus de définition et d'échange collectif qui nécessitera l'adhésion et la participation des partenaires de l'OR. »

Activité publique :

« Quant à l'activité publique de l'après-midi, les conférencières et conférencier ont permis de mieux faire connaître les initiatives de dialogue social et de la retraite, en France et au Québec. Les présentations PPT, ainsi que des hyperliens permettant d'en savoir davantage sont sur le site de l'OR à l'adresse :

<https://observatoireretraite.ca/activites/colloque-2/>

Enfin, un communiqué de presse a été émis aujourd'hui par l'équipe de l'OR afin de lancer un signal concernant la nécessité de concerter les acteurs de la retraite pour l'élaboration des politiques publiques au Québec. Il est disponible sur la page d'accueil l'Observatoire de la retraite. »

Rencontre du Comité d'orientation de l'OR d'aujourd'hui, il est ressorti que nous tiendrons au printemps deux Ateliers :

« Un sur l'examen du projet de loi sur les régimes de retraite à prestations cibles, si ce projet de loi est bel et bien déposé ce printemps. Sur la base des principales dispositions du projet de loi, il s'agira d'outiller les partenaires pour leurs interventions publiques et identifier, malgré des positions divergentes au sein de l'OR sur ces régimes, des éléments communs à faire valoir.

Un second Atelier se tiendra ensuite sur la stratégie d'action de l'OR pour le dialogue social et la retraite au Québec. Il sera notamment question que l'OR initie des démarches en vue de l'organisation d'États généraux sur la retraite au Québec, avec des partenaires institutionnels.

Vous aurez davantage d'informations au cours des prochains mois sur ces deux Ateliers.

Par ailleurs, en complément de la présentation de Corinne Béguerie sur les communications de l'OR, vous trouverez les statistiques de fréquentation du site en pièce jointe. »

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait ou pour les nouveaux représentants de votre association à l'AAR, n'oubliez pas d'inscrire à votre agenda la date du 27 mai 2020 où se tiendra notre l'Assemblée générale annuelle ainsi que de fournir à madame Danielle Dubé les noms de vos représentants.

danielledube5@gmail.com

Mireille Beaulac, au nom du Conseil d'administration de l'AAR

mireille.b@sympatico.ca

Le 10 février 2020